



AVIS DE CONSULTATION D'ENTREPRISES

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

SEINE HABITAT - 20 rue François Mitterrand - BP 204 - 76141 LE PETIT-QUEVILLY Cedex -
Tél. : 02.35.72.01.89 - Fax : 02.35.73.97.07

2 - PROCEDURE DE PASSATION :

Mise en concurrence avec négociation possible, limitée aux 3 entreprises les mieux-disantes.

3 - OBJET DU MARCHÉ :

Entretien des chaudières individuelles, VMC gaz et installations solaires du patrimoine de Seine Habitat.

4 - DELAI D'EXECUTION :

Contrat applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021, non renouvelable par tacite reconduction.

5 - MODALITES D'ATTRIBUTION :

Prestataire unique pour l'ensemble des lots.

6 - LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est à retirer gratuitement à partir du 30 Octobre 2018 sur le site internet : www.achatpublic.com

Ce dossier comprend :

- l'Acte d'Engagement (A.E.)
- la liste des sites à entretenir (annexe 1, annexe 2, annexe 3)
- le bordereau de prix unitaire (annexe 4)
- l'attestation de visite (annexe 5)
- les pénalités (annexe 6)
- le cahier des charges.

7 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES ET ADRESSE :

Les offres seront déposées sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com avant la date limite fixée au **27 Novembre 2018 à 17h00**.

8 - REFERENCES ET JUSTIFICATIONS A FOURNIR :

- Lettre de candidature (modèle DC 1),
- Déclaration du candidat, complétée de tous les certificats et attestations obligatoires qui y sont demandés. Possibilité de fournir un état annuel (modèle DC2),
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,

- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, I 374.6, I 341.6, I175.1 et L 125.3 du Code du Travail,
- En cas de redressement judiciaire, joindre la copie du jugement autorisant l'entreprise à poursuivre son activité,
- Certificat de capacité ou liste de références de travaux similaires,
- Attestation d'assurance « responsabilité civile et décennale » en cours de validité.

9 - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- 1- Prix des prestations (60%)
- 2- Valeur technique de l'Offre (40%)

La notation du critère prix sera effectuée en respectant la proportionnalité des offres, après avoir attribué la meilleure note à l'offre la moins-disante.

Le critère valeur technique sera noté à partir des renseignements fournis par l'entreprise. Il sera tenu compte :

- du mode opératoire qui devra notamment préciser de quelle manière le taux de pénétration de 100% des logements pourra être approché (organigramme, organisation, interlocuteur, personnel affecté et ses qualifications, procédure de traitement des rendez-vous, ...) (7 points),
- des modalités de suivi des interventions réalisées et des moyens mis en œuvre pour apporter la preuve de la réalisation de celles-ci au maître d'ouvrage (7 points),
- des moyens mis en œuvre pour visiter prioritairement les logements qui n'ont pas pu l'être sur l'année, dès le début de l'année suivante (7 points),
- des modalités de remontées d'informations vers le maître d'ouvrage et des délais d'intervention en cas d'anomalies graves (7 points),
- des modalités d'intervention et des moyens mis en œuvre en astreinte (7 points),
- des références récentes sur des contrats similaires (5 points).

10 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

- 90 jours

11 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 30 Octobre 2018